



Calendrier formations Certiphyto 2025

Certificat individuel phytosanitaire



Le CRODIP est habilité par l'administration pour mettre en œuvre les formations et tests, préparant aux certificats individuels (certiphyto) : conseil, vente et application des produits phytosanitaires.

Conseil

Formation mixte : à distance (FOAD) puis en présentiel

Primo-certificat (28h) (14h FOAD 1 mois avant présentiel) **Renouvellement (14h)** (7h FOAD 1 mois avant présentiel)

- | | |
|--|--|
| Dates en présentiel | Dates en présentiel |
| <ul style="list-style-type: none">• 12 et 13 juin 2025• 15 et 16 octobre 2025 | <ul style="list-style-type: none">• 19 juin 2025• 8 octobre 2025• 10 décembre 2025 |

Vente Grand public et professionnels

Primo-certificat (21h) **Renouvellement (7h)**

- 1, 2 et 3 octobre 2025
- 4 novembre 2025

Décideurs en entreprise soumise à agrément

DESA

Pour les prestataires de services : ETA, paysagistes, prestations de semis (avec micro-granulés, anti-limaces)

Primo-certificat (21h) **Renouvellement (7h)**

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 2, 3 et 4 décembre 2025 | <ul style="list-style-type: none">• 27 mai 2025• 25 novembre 2025• 16 décembre 2025 |
|---|---|

Décideurs en entreprise non soumise à agrément

DENSA

Application pour l'entreprise (sans factures clients)
Agriculteur, expérimentateur, golfs, camping, hôpitaux, entreprise...

Primo-certificat (14h) **Renouvellement (7h)**

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 3 et 4 juin 2025• 17 et 18 décembre 2025 | <ul style="list-style-type: none">• 20 mai 2025• 27 novembre 2025 |
|---|--|

Opérateurs

Primo-certificat (14h) **Renouvellement (7h)**

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 3 et 4 juin 2025• 18 et 19 novembre 2025 | <ul style="list-style-type: none">• 20 mai 2025• 27 novembre 2025 |
|---|--|

Autres propositions

QCM seul : Le CRODIP propose également l'obtention ou le renouvellement des certificats par voie de QCM seul – Les dates sont programmées avec le/les candidats suivant les disponibilités et/ou échéances – Durée : 1h30 max

En présentiel à Rennes ou en distanciel par visioconférence

Formations supplémentaires : Possibilité d'obtenir un second certificat selon le certificat possédé et visé – Contacter le CRODIP

Informations diverses :

- Lieu de formation : Maison de l'Agriculture de Rennes (Rond-Point Maurice Le Lannou – ZAC Atalante Champeaux)
- Possibilité de former à l'extérieur sur demande
- Horaires : De 9h15 à 17h15
- Repas et hébergement non pris en charge
- Formations éligibles au CPF et divers OPCO (OCAPIAT, VIVEA, OPCOMMERCE, ATLAS, AFDAS, OPCO2i...)
- Les formations CRODIP sont au catalogue d'OCAPIAT et VIVEA, le CRODIP se chargera des demandes de prise en charge

Renseignements et inscriptions : Laëtitia LEGENDRE 02 23 48 27 93 - laetitia.legendre@crodip.fr

Attention :

- Pour les renouvellements des certificats il est préférable de **réaliser les formations entre 3 et 9 mois avant la date d'expiration**
- Toute personne ayant déjà obtenu son certificat **passera obligatoirement en renouvellement**, même si la date de validité est dépassée
- Les entreprises ayant réalisé les démarches obligatoires (formations, agrément phytosanitaire) sont en règle, les retardataires sont en infraction et donc pénalisables

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53 35 07 167 35

Version du 03.04.25